



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 27 février 2008 à 19 h 00 sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007.

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2007 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 688 576,95 €
Recettes :	2 035 354,09 €
Excédent de fonctionnement 2007:	346 777,14 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 022 466,19 €
Recettes :	1 363 163,87 €
Excédent d'investissement 2007 :	340 697,68 €
Report de l'excédent 2006 :	777 121,85 €
Excédent d'investissement total :	1 117 819,53 €

(vote :16 voix pour, et 1 abstention)

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Trésorier Principal.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 346 777,14 € à la section d'investissement.

4/ TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux actuel des taxes, à savoir :

- taxe d'habitation	11.65 %
- taxe foncière sur le bâti	10.79 %
- taxe foncière sur le non bâti	38.91 %
- taxe professionnelle	10.68 %



5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2008

6/APPROBATION DES TARIFS POUR 2008/2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants et des frais d'écolage de l'Ecole de Musique Municipale.

7/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2008.

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à : 1 381 450,00 €
- section d'Investissement à : 2 273 683,67 €

(vote : 18 voix pour et 1 voix contre)

8/DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption dans plusieurs cessions immobilières.

9/ LOCATION DE L' ANNEXE DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la caution de la location de l'annexe du presbytère à 200 €.

La caution sera encaissée en cas de dégât.

10/ MUSIQUE UNION KILSTETT : DEMANDE DE SUBVENTION

La Musique Union de Kilstett sollicite une subvention de la commune pour l'achat de 2 flûtes traversières au prix unitaire de 2 400 € TTC soit un total de 4 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune pour l'achat de 2 flûtes traversières à hauteur de 40 % du coût total estimé à 4 800 € TTC.

Le Maire

Gabriel MULLER